



Le + syndical

- La Lettre de la - SECTION SYNDICALE GROUPE GFI

Numéro 138 – 15 février 2011

Les médias les ont rencontrés ! Lisez l'interview de votre section syndicale CFE-CGC !

Agir pour tous... et savoir aider chacun

Faire avancer l'intérêt général tout en défendant les cas individuels, voilà bien l'équation posée aux responsables syndicaux modernes. Après 10 ans d'implantation, ceux de GFI rappellent ce qu'a concrètement apporté la CFE-CGC, dans ce groupe en constante évolution.

Vos contacts CFE-CGC

Alina Tortochaut (cf photo)
délégué syndical central
GFI Informatique : régions Ile de France et Nord / GFI Progiels
tél : 06 83 09 41 92

Alain Guillou
GFI Informatique : régions OUEST et SUD OUEST
tél : 06 84 95 36 59

Pierre Roi (cf photo)
GFI IP, toutes régions
tél : 06 76 72 21 54

Mireille De-Volder
GFI Informatique : régions Méditerranée et Rhône-Alpes
tél : 06 77 09 45 41

Benoît Wenk
GFI Informatique : région EST
tél : 06 61 13 11 93

Olivier Yerle
GFI Progiels toutes régions
tél : 06 70 76 38 06



GFI présente plusieurs caractéristiques propres aux entreprises de notre branche. Elle emploie 89% de cadres et s'est fortement développée, davantage par acquisitions successives que par croissance interne. Ses sites sont disséminés sur tout le territoire, et vu le nombre de salariés dispatchés chez les clients, les relations quotidiennes y sont forcément compliquées. Présente depuis 2001 dans les instances représentatives du Groupe, la CFE-CGC s'y est renforcée au fil du temps, atteignant 22% des suffrages. Alina Tortochaut et Pierre Roi comptent bien confirmer et accroître cette influence au cours de 2011. Encore faut-il, tout candidat à une réélection le sait bien, réussir auparavant cet exercice imposé : « bilan et perspectives ».

PIERRE ROI : Si je pars de mon expérience, je suis arrivé dans le groupe à la faveur d'une acquisition, situation qui crée souvent tensions et inquiétudes : les salariés craignent beaucoup pour leur avenir, tant à titre collectif qu'individuel.

Ce constat a vite défini « mon positionnement » : toujours travailler à deux niveaux. D'un côté, participer aux instances représentatives élues, Comité d'Entreprise, CHSCT(1), Délégués du Personnel, ainsi qu'aux instances de négociation. De l'autre, par un travail de terrain, à l'écoute des situations individuelles, proposer un soutien appuyé en cas de problèmes concrets. Ces deux missions se complètent... Et personne d'autre ne peut les remplir.

Section Syndicale CFE-CGC Groupe GFI

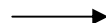
Bureau 1117, 6 bd du Général Leclerc
92115 Clichy
Mail : cgcgfi@free.fr
tél : 01 41 27 09 55
port : 06 83 09 41 92
www.fieci-cgc.org/cgcgfi
ou moteur de recherche +
cgcgfi

Passerelles Cadres :

convaincre les collègues cadres de participer aux élections sur nos listes syndicales est souvent délicat. Quel argument peut les inciter à considérer positivement l'engagement syndical ?

Soutenir les personnes, sans se tromper d'enjeux

ALINA TORTOCHAUT : ... Il faut pour cela être très attentif, sans générer de fausses attentes.





La dimension de relation individuelle existe, mais le représentant syndical n'est ni un psy ni un assistant social. Nous sommes un conseil du salarié et surtout, un relais d'informations pour l'aider à mieux comprendre les enjeux. De façon symétrique, nous sommes aussi celui qui fait remonter les signaux d'alarme jusqu'à la direction, à partir de cette connaissance du terrain. Les cas individuels révèlent souvent un problème plus global. Les identifier contribue à faire évoluer favorablement les conditions de travail, ou l'organisation dans son ensemble, par le jeu de la négociation.

PR : C'est vrai qu'on doit rester vigilant. Par exemple, si nous expliquons à un collègue les enjeux et perspectives de l'entreprise, le danger serait de se substituer au chargé de comm' interne qui, lui, doit valoriser coûte que coûte le discours de la direction. Or nous ne sommes pas un rouage facilitateur ! Cela se voit bien lors de conflits pouvant entraîner un licenciement. Nous avons, pour le coup, ce rôle de soutien actif et efficace, par exemple pour monter des recours aux « prud'hommes », en nous appuyant sur l'infrastructure de notre syndicat.

AT : Dans ce cas, nous mettons en place une vraie « stratégie » avec le salarié, mais dans le plus grand respect de ce qu'il souhaite lui-même. Nous sommes à son service.

Nous ne sommes pas là pour lui forcer la main en l'entraînant dans des procédures aventureuses...

Le délégué syndical : acteur essentiel au sein des instances

PC : venons-en à la partie « expertise ». Les salariés ignorent souvent le poids de vos interventions dans l'évolution des relations sociales. Concrètement, qu'avez-vous à votre actif, chez GFI ?

AT : Pour nous, l'acte de naissance fut en 2001 l'accord sur les 35 heures. Il n'y avait chez GFI aucun accord d'entreprise ! Après un petit passage par la case « tribunal », ce combat a entraîné d'autres accords, dont celui « d'expression syndicale ». Chaque salarié reçoit l'information des différents syndicats avec son bulletin de salaire. C'était un accord très important, car nos collègues disséminés sur tout le territoire, le plus souvent sur sites clients, sont très difficiles à joindre... Et la direction interdit totalement l'usage du mail professionnel pour l'envoi de telles informations !

PR : Elle veut d'ailleurs dénoncer cet accord, juste avant les élections prévues ce semestre. Ce moment est tout sauf anodin et nous le déplorons. Le contexte de la loi de 2008 impose désormais à chaque syndicat d'obtenir 10% des suffrages au 1er tour. Tenter de les dresser les uns contre les autres, semble un piège un peu grossier.

PC : votre groupe compte 11 CE ! Parvenez-vous à valoriser partout la présence de la CFE-CGC ?

PR : C'est évidemment l'enjeu. Actuellement, nos délégués sont représentatifs de tous les métiers de l'entreprise. Mais pour renforcer notre influence, il faut avoir des représentants PARTOUT. D'où l'importance de mener une campagne convaincante !

AT : Nos collègues connaissent souvent l'existence des CE, grâce aux « œuvres sociales ». Mais souvent, ils ignorent que nous sommes présents dans d'autres instances. Au CHSCT pour les conditions de travail : et dans nos métiers les risques « psychosociaux » sont importants ! Nous siégeons dans des commissions de suivi techniques, comme celle de la mutuelle santé ou de la Participation. Nous participons évidemment aux négociations salariales annuelles. Or les différences salariales et les injustices sont considérables, selon l'entreprise d'origine et/ou le contrat sur lequel chaque salarié est affecté. Nous pesons de tout notre poids pour que la direction s'engage à mettre en place un socle d'augmentation annuel pour tous ! Bien entendu, nous répondrons présents quand le dossier "dépendance" sera mis à l'ordre du jour. Enfin, ce que presque tout le monde ignore, nous nous déplaçons aussi aux AG des actionnaires pour faire entendre le point de vue et les intérêts des salariés.

(1) CHSCT : Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail

La CFE-CGC souhaite la bienvenue aux 404 salariés d'Arès en France et aux 29 salariés du Luxembourg !

Ainsi donc, le verdict du tribunal de commerce d'Evry est tombé le 14 février 2011 : GFI sera le repreneur d'ARES ! La CFE-CGC souhaite la bienvenue aux 433 salariés concernés et espère que chacun d'entre eux pourra retrouver une situation professionnelle normalisée, après la « descente aux enfers de leur société qui comptait il y a moins de 5 ans, plus de 2200 collaborateurs et réalisait plus de 456M€ de chiffre d'affaires » (cf J Armand, Channelnews, 14.02.11).

Pour autant, il ne faudrait pas en conclure hâtivement que le Groupe GFI soit le « paradis » : cela se saurait ! L'embauche fracassante de M BERJAMIN ex PDG d'ARES pour diriger la branche AS de GFI (près de 4000 salariés) alors qu'il vient de mener ARES au redressement judiciaire après avoir imposé un long « chemin de croix » à des centaines de salariés, pourrait au contraire présager d'une période de « purgatoire » pour des milliers de salariés de GFI: bien entendu, nous n'en sommes pas là ! L'avenir est devant nous tous et reste à construire !

Pour la CFE-CGC, l'arrivée de 404 « nouveaux collègues » en plein processus des élections CE et DP pour un mandat de 3 ans est un « don du ciel » : nous avons la conviction qu'ils rejoindront en nombre nos listes de candidats, car c'est de toute évidence, le meilleur moyen à mettre en œuvre pour éviter que, de nouveau, « le ciel ne leur tombe sur la tête » ...ni sur la nôtre par la même occasion !